

DELIBERATION N° 93/12-15 - CONTRAT D'EMPLOI DIRECTEUR M.J.C.

Monsieur REMY, Adjoint délégué au personnel, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 20 Décembre 1992, portant sur la modification d'un emploi de rédacteur, en emploi contractuel de directeur de M.J.C.

Il propose une revalorisation de l'indice fixé initialement à 413, en le portant à IB 531 - IM 451 à compter du 1er Janvier 1994.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat avec Monsieur MURAT, Directeur de la M.J.C., fixant sa rémunération mensuelle en référence à l'IB 531 - IM 451 à compter du 1er Janvier 1994.*
- de prévoir les crédits nécessaires au prochain B.P. 1994.*